



Conditions générales Cours de formation ForêtSuisse

Désistement

Si le désistement est communiqué 4 semaines avant le début du cours, voire plus tard, il est facturé une dédite égale à 100% du prix du cours.

Si le désistement d'un cours entier est communiqué par le demandeur du cours après la reconnaissance, les frais occasionnés sont facturés.

Annulation, modifications

Nous nous réservons le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure. Des changements sont possibles par rapport à l'offre de cours imprimée.

Particularités

Les leçons manquées ne donnent droit ni à une réduction de prix, ni à un cours de remplacement ultérieur.

Dans le cas où les objectifs de sécurité ne seraient pas atteints, il en sera fait mention dans le carnet d'attestation.

Equipement personnel

Seuls seront admis aux cours les participants disposant d'un équipement de protection individuelle complet :

- pantalon anticoupures
ou jambières
- anticoupures
- casque avec protège-face
et protège-ouïe
- gants de protection
- chaussures solides
- veste de travail de couleur vive
- vêtements de travail adaptés aux
intempéries.

Délai de paiement

Prix du cours payable net dans les 30 jours à compter de la date de facturation.

Assurance accidents

L'assurance contre les accidents pendant le cours est l'affaire des participants. Les participants qui n'ont pas d'assurance peuvent en conclure une auprès du chef de cours au début du cours.